



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Conseil Territorial de Santé (CTS) de Seine-Saint-Denis

Séance d'installation du CTS du 30 juin 2022

Procès-verbal de carence

Par mails de convocation, les 10 et 13 juin 2022, les nouveaux membres désignés par arrêté DGARS N°2022/44 du 14 juin 2022 pour siéger au sein du CTS de Seine-Saint-Denis ont été avisés de l'organisation de la séance d'installation du conseil, le jeudi 30 juin 2022 afin de procéder à l'élection du président, du vice-président et des membres du bureau.

À la date des 15 et 23 juin 2022, les parlementaires, membres de droits du conseil, ont été également conviés à cette réunion.

Durant cette séance, présidée par M. Lucien BOUIS, doyen d'âge, il a été constaté qu'aucune candidature pour le poste de président n'avait été proposée et qu'en conséquence, ces élections ont été infructueuses ; rendant également infructueuses les élections du vice-président et des membres du bureau qui devaient s'ensuivre.

En l'absence de candidature, il a été convenu, avec les membres présents, qu'une deuxième séance d'installation serait organisée pour la mi-septembre (date précise qui sera communiquée aux membres prochainement).

En foi de quoi, le présent procès-verbal de carence a été établi pour cette première séance d'installation du CTS.

Fait à Saint-Denis, le 30 juin 2022.

La Directrice de la Délégation départementale
de Seine-Saint-Denis


Sylvaine Gaulard